

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération N° DECC_2026_014

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	10	11
Date de la convocation : 12/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-PIERRE LABASTROU, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT, Nadine ANTIGNAC

Représentés : MARTINE PANI représentée par LOUIS CHAMBON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, FRANCOIS DESCOEUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TOURISME : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région Investissement (CRI) pour la base de loisirs de Longayroux

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Contrat Région Investissement (CRI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le règlement d'intervention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatif aux aides à l'investissement des collectivités,

Considérant

- que la Communauté de communes du Pays de Salers porte un projet structurant de création d'une base de loisirs à Longayroux, sur la commune de Pleaux,
- que cet équipement comprendra notamment une base nautique, des aménagements de plage, des espaces de détente, ainsi qu'un restaurant de plage,
- que ce projet vise à renforcer l'attractivité touristique du territoire, à soutenir l'économie locale et à créer des retombées durables pour le territoire,
- que ce projet s'inscrit dans les priorités régionales en matière de développement territorial et touristique,
- que la Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne ce projet au titre du Contrat Région Investissement (CRI),

Date de transmission de l'acte: 02/02/2026

Date de reception de l'AR: 02/02/2026

015-241501139-DECC_2026_014-DE

A G E D I

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

D'approuver le projet de création et d'aménagement de la base de loisirs de Longayroux, sur la commune de Pleaux.

Article 2 :

De solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 300 000 € au titre du Contrat Région Investissement (CRI).

Article 3 :

D'approuver le plan de financement prévisionnel, ainsi établi :

Dépenses	Montant HT		Subventions	Montant HT
Activités	897 000.00 €		Région AURA (CRI)	300 000.00 €
			CD15 (CDD 2016-21)	176 493.00 €
			Autofinancement	420 507.00 €
TOTAL	897 000.00 €		TOTAL	897 000.00 €

Dépenses	Montant HT		Subventions	Montant HT
Bâtiment	1 443 700.00 €		Région AURA (CAR)	459 700.00 €
			CD15 (CDD 2016-21)	284 084.00 €
			Autofinancement	699 916.00 €
TOTAL	1 443 700.00 €		TOTAL	1 443 700.00 €

Article 4 :

De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à déposer le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 02/02/2026
Date de reception de l'AR: 02/02/2026

015-241501139-DECC_2026_014-DE
A G E D I